Image not found or type unknown

Probleme avocat italien aprés jugement

Par **Vanessa76**, le **05/09/2008** à **20:52**

bonjour,

Aprés l'achat d'une maison en Italie, qui avait été une première fois vendue aux enchéres, l'ancienne propriétaire (saisie) a porté plainte pour défaut de procédure lors dela vente aux enchéres. Or je ne suis pas concernée puisque j 'ai acheté la maison à l'acquéreur de la vente aux enchéres.
Un procés a eu lieu.
J'ai gagné le procés mais aujourd'hui l'avocat ne veux pas clore le dossier "au cas où..." . Je ne comprend pas, le jugement a été prononcé.
A qui puis je m'adresser pour comprendre le fonctionnement de la justice italienne, est ce que la Cour Euro des Droits de l'Homme pourrait m'aider, je sens que l'avocat abuse de son pouvoire et de mon ignorance de la loi italienne.
Merci de votre réponse.

Par **ben1958**, le **20/03/2009** à **17:30**

bonjour, ne t inqiuete pas c est toujours pareil, certain avocats italien aimemt que les choses durent tres longtempssssssss..;;;;;;;.... in caso che.... au cas ou ... ne signifie rien de mal si ce n 'est que l ancien proprio et certainement son avocat peuvent et se reservent le droit de faire un eventuel appel .....

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés